

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 15 juin 1966

N° DL-1593

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 391 du 15 juin 1966, qui propose un accord entre nos deux Gouvernements ayant pour objet de permettre à la Marine des États-Unis de continuer à se servir de certains terrains contigus à la zone actuelle des Bases cédées à bail à Redcliff (Terre-Neuve), à des fins se rattachant au fonctionnement de l'installation de communications entretenue à cet endroit par la Marine des États-Unis.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien agréé les propositions énoncées dans votre Note, et de vous confirmer que votre Note et la présente réponse constitueront à ce sujet entre nos deux Gouvernements un accord entrant en vigueur dès ce jour.

Agréé, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances réitérées de ma haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
PAUL MARTIN*

L'honorable Joseph W. Scott

Chargé d'affaires ad interim
Ambassade des États-Unis d'Amérique

OTTAWA

Signé à Vienne le 22 juin 1966

En vigueur le 20 juin 1966